

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01119 Numéro SIREN : 800 919 375 Nom ou dénomination : S.S TELECOM

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2023 sous le numéro de dépôt 26473

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

14 B 1119

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES CHARENTON LE PONT

1 PLACE DE LA COUPOLE
94225 CHARENTON LE PONT CEDEX
01 45 13 08 50

SIE.CHARENTON-LE-PONT@DGFI.P.FINANCES.GOUV.FR
SUR RDV EXCLUSIVEMENT LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

10 NOV. 2023

26473

M GNANAJOTHY SIVAGNANARATNAM, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SARL S.S TELECOM, SIREN 800 919 375.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de IS - Résultats

Formulaire principal : 2065

Annexes jointes : 2065-BIS, 2033-A, 2033-B, 2033-C, 2033-D, 2033-E, 2033-F, 2033-G, 2059-H, 2059-I, 2069-RCI

Période déclarée : 01/01/2022 au 31/12/2022

Date limite de dépôt : 18/05/2023

Numéro de dépôt : ISRESULTAT-2023180-0000000137229377

Date de dépôt : 29 juin 2023 à 16:08:09 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire : SARL S.S TELECOM

Identifiant du soumissionnaire : 800 919 375

Désignation du signataire : GNANAJOTHY SIVAGNANARATNAM

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
(certificat n° 5062466669873980497317858386)

Signature numérique : CTfPQcM9kTWxcjbbX08BaKCBK3HF6iFatq7n9heD0VFbWJeBc4J1E0JfdiyQpeCF
uhuGg6UCtvhVRY/pxstgX2YC8DFyLCB06/C9IESOjXmwTpuqfOjADR3NhZdXn4GD
bNw8qkRs5SVWacOK9HAiKWr0CY29WDvpKgs5oSJ4qW3g05QSDevXjPwUQCQn/VHv
saIMcVxzYltJfoynJcER69tYNUJbcqRhmyxj2nemy6+ThWUlcLPstfeD7z/EwAyb
LweEcXXyaljIorOzl+bxte0Ha0kY7EtIlQwBnsGyUTWu0lFknVtqJ5HCCrwWAGeS
Xo1DtJXtXDuKqIBrQC2BYw==

Certifié et en forme
à l'original

J. J.

IDENTIFICATION

M GNANAJOTHY SIVAGNANARATNAM

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20150800074646

Pour le compte de :

SARL S.S TELECOM

48 AVENUE MAURICE THOREZ

94200 IVRY-SUR-SEINE

N° SIREN : 800 919 375

Période déclarée : Année 2022

Date limite de dépôt : 18/05/2023

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2022)

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Impôt sur les sociétés

(Applicable à compter du
31/12/2022)

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	48 , AVENUE MAURICE THOREZ	Ville	IVRY - SUR - SEINE
Code postal	94200	Pays	FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

TAXIPHONE ET VENTES DES PRODUITS ET MATERIELS INFORMATIQUES

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	0	Déficit (<i>report du 2033-B</i>)
-----------------------------------	--------------------------	---	-------------------------------------

**Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bilan simplifié

(Applicable à compter du
31/12/2022)

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	22 877	6 179	16 698
TOTAL I (5)	22 877	6 179	16 698
2 - Actif circulant			
Stocks marchandises	10 000		10 000
Disponibilités	8 370		8 370
Charges constatées d'avance	671		671
TOTAL II	19 041		19 041
TOTAL GENERAL (I + II)	41 918	6 179	35 739

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	7 622
Report à nouveau	-102 354
Résultat de l'exercice	5 056
TOTAL I	-89 676
3 - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	14 507
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	55 700
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	26 674
TOTAL III	125 415
TOTAL GENERAL (I + II + III)	35 739

RENOIS

(2) Dont créances à plus d'un an

(5) Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice

1 522

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	124 710
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		124 710
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (<i>y compris droits de douane</i>)		91 600
Variation de stock (<i>marchandises</i>)		-5 000
Autres charges externes		25 515
Impôts, taxes et versements assimilés		2 117
	dont TP/CFE, CVAE	841
Rémunérations du personnel		54 666
Charges sociales		2 580
Dotations aux amortissements		3 883
Total des charges d'exploitation (II)		175 361
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-50 651
Produits et charges divers	Produits exceptionnels (IV)	56 178
	Charges financières (V)	246
	Charges exceptionnelles (VI)	225
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		5 056

B - RÉSULTAT FISCAL

		Bénéfice	Déficit
		5 056	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice	Déficit
		5 056	
Déficits antérieurs reportables	102 354	dont imputés sur le résultat	5 056
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice	Déficit
		0	

Immobilisations Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Matériel de transport	19 155			19 155	
Autres immobilisations corporelles	3 722			3 722	
TOTAL rubrique I	22 877			22 877	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport	96	3 831		3 927
Autres immobilisations corporelles	2 200	52		2 252
TOTAL rubrique II	2 296	3 883		6 179

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	102 354
Déficits imputés	5 056
Déficits reportables	97 298
TOTAL des déficits restant à reporter	97 298

III - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	0
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI - <i>dont cotisations facultatives Madelin</i>	0
dont cotisation facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	0
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	0
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	0
Montant de la TVA collectée	24 942
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	16 638
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	0

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel			2,00
	- dont apprentis	0,00	
	- dont handicapés	0,00	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			0,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		124 710
	TOTAL 1	124 710

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats		91 600
Variation négative des stocks		5 000
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		9 653
	TOTAL 3	106 253

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		18 457
---	--	--------

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	500

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MONSIEUR			
	Nom et prénom	THAYALAN SINNATHAMBY	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	250	Pourcentage de détention	50,00%	
	Date de naissance	06/02/1972	Pays de naissance	CEYLAN	
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	KAYTS	
	Numéro, type et nom de voie	77, RUE JULES MICHELET			
	Code postal	92700	Ville	COLOMBES	
	Pays	FRANCE			
2	Titre	MADAME			
	Nom et prénom	SABAPATHI VATHANI	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	250	Pourcentage de détention	50,00%	
	Date de naissance	23/09/1972	Pays de naissance	SRI LANKA	
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	JAFFNA	
	Numéro, type et nom de voie	7, PLACE PAUL ELUARD			
	Code postal	94800	Ville	VILLEJUIF	
	Pays	FRANCE			

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de
la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de
la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



S. A.R.L.S.S TELECOM
AU CAPITAL de 7622.45 EUROS
SIEGE SOCIAL: 48, AVENUE MAURICE THOREZ
94200 IVRY SUR SEINE

PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois le 30 juin à onze heures et trente minutes, les associés de la société sus-dénommée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sur convocation faite par le gérant en date du 30 juin 2023 par lettre recommandée adressée à tous les associés à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022.
APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50.
QUITUS A LA GERANCE.
AFFECTATION DU RESULTAT.
POUVOIR A CONFERER.

La séance est ouverte sous la Présidence de **MONSIEUR THAYALAN SINNATHAMBY** gérant en exercice et détenteur de **250 parts sociales**, lequel constate qu'est également présent en dehors de lui-même,

MADAME SABAPATHI VATHANI détentrice de **250 parts sociales**.

Que le total des parts sociales, présentes ou représentées, est de 500, soit la totalité des parts composant le capital social.

En conséquence, le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer et prendre ses décisions puisque réunissant plus de la moitié des parts sociales.

Puis il dépose sur le bureau de l'assemblée les documents nécessaires aux délibérations, étant observé que ceux-ci ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant le délai requis par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, ce dont il lui est donné acte, notamment :

V - Les comptes annuels dressés au 31 Décembre 2022

V - Le rapport de gestion de la gérance

V - Le texte des résolutions proposées

il ouvre lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion en invitant les associés à examiner une nouvelle fois les comptes annuels. Un échange de vue intervient, au cours duquel le Président fournit tous les renseignements et explications complémentaires.

Puis, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, examiné les comptes annuels de l'exercice clos le **31**

Décembre 2022, et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuve les dits comptes tels qu'ils lui ont été présentés à savoir :

Total du bilan	35739, 00
Total des produits d'exploitation	124710, 00
Total des charges d'exploitation	175361, 00
Résultat d'exploitation	(50651), 00
Résultat net	5056 , 00
 Résultat fiscal	 0, 00

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne quitus de sa gestion à **MR THAYALAN SINNATHAMBY** gérant , au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent de se prononcer.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide la non affectation du résultat Fiscal de l'exercice clos le **31 Décembre 2022 , celui-ci étant nul .**

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

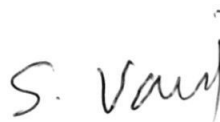
La collectivité des associés confère tous pouvoirs au gérant, en tant que besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous les dépôts et formalités qu'il lui appartiendra.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance à treize heures et huit minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé de tous les associés présents, après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.



S.A.R.L. S.S TELECOM
au capital de 7622,45 Euros
Siège social : 48, AVENUE MAURICE THOREZ
94200 IVRY SUR SEINE

RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE GERANT
A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos **le 31 DECEMBRE 2022**, ainsi que le compte annuel dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous vous précisons que toutes les charges et tous les produits rattachables à l'exercice ont été correctement appréhendés et qu'il n'existe pas à notre connaissance, d'omissions susceptibles d'altérer la position de l'entreprise.

En outre, les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluations.

Nous vous rappelons que :

- Le capital social de la société est d'un montant de **7622.45 EUROS** divisé en 500 Parts de **15.24 EUROS** chacune de valeur nominale.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par **MONSIEUR THAYALAN SINNATHAMBY** GERANT de la société **S.S TELECOM**, et son associée **MADAME SABAPATHI VATHANI**.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Total des produits d'exploitation	124710,00
Total des charges d'exploitation	175361,00
 Total des produits financiers	 0,00
Total des charges financières	246,00
 Total des produits exceptionnels	 56178,00
Total des charges exceptionnelles	225,00
- Total des produits	180888,00
Total des charges	175832,00
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE " BENEFICE "	5056,00
" PERTE "	0,00
RESULTAT FISCAL	0,00

Nous vous invitons à approuver par votre vote, le texte des résolutions que nous vous proposons.

Le président.

